



Restitution de l'atelier : VALORISATION DU PATRIMOINE

Animé par : Guillaume CHOUMERT

Prise de note : Damien DEROUET, Laetitia FAURE, Frédéric LUCAZEAU, Claire SOCQUET

Rappel :

L'objectif défini dans la stratégie Loire 2035 est de déployer et soutenir des actions fédératives permettant à tous les habitants du bassin de la Loire de mieux connaître les atouts du patrimoine naturel et culturel. La stratégie souligne à cet effet le double enjeu de l'appropriation du patrimoine par les habitants du bassin et du renforcement de l'attractivité touristique du territoire ligérien.

Les objectifs spécifiques du Plan Loire Grandeur Nature IV 2014-2020 concernant cette orientation sont les suivants :

- OS n°8 : Préserver et faire connaître les atouts paysagers du bassin de la Loire ;
- OS n°9 : Faire connaître le patrimoine lié à la Loire ;
- OS n°10 : Proposer une offre de tourisme nature et culture ;
- OS n°11 : Poursuivre et diversifier le développement des itinérances douces.

Questions introductives n°1 (OS n°8 et 9) :

- Au-delà des actions, essentielles, d'éducation à l'environnement et au patrimoine, comment le Plan Loire peut-il enrichir les politiques de préservation et de valorisation du patrimoine ? Quelles doivent être les priorités du Plan Loire sur ces politiques ?
- Comment orienter les actions du Plan Loire relatives au patrimoine pour leur donner une réelle dimension de bassin, du moins une dimension interrégionale ?

Éléments saillants du débat :

- Ne pas parler du patrimoine naturel et culturel, mais des patrimoines pour élargir la thématique à l'ensemble des patrimoines (naturel, culturel, géologique, immatériel...).
- Eviter, dans la mesure du possible (par rapport aux attentes de la Commission européenne notamment) de circonscrire géographiquement les actions pouvant être soutenues.
- Proposition de passer par des appels à projets pour identifier les actions les plus pertinentes sur des critères techniques et thématiques plutôt que géographiques.
- Une des plus-values majeures du Plan Loire doit être la mise en réseau des acteurs, d'une part, pour faire vivre l'identité ligérienne, d'autre part, pour partager les expériences et diffuser les actions (*enjeu souligné par de nombreux participants*). Les actions historiquement menées sur certains territoires (type Val de Loire UNESCO) pourraient ainsi être diffusées sur d'autres territoires (Loire amont par exemple).
- Importance d'assurer un lien plus fort entre la thématique « Patrimoine » et les thématiques « inondations » et « milieux naturels » pour développer des approches

d'ensemble. Dans une approche intégrée, les projets mis en œuvre sur le volet « Patrimoine » doivent en effet permettre la réappropriation des milieux et des cours d'eau par les habitants et contribuer à la préservation et la restauration de ceux-ci

Proposition pour l'élaboration du PLGN V

- description de la proposition 1 : Préférer la mise en place d'appels à projets pour sélectionner les projets les plus innovants et pertinents, plutôt que de limiter a priori le périmètre géographique des actions pouvant être soutenues
 - objectifs attendus : permettre la mise en œuvre d'actions sur les différents territoires du bassin
 - type d'action associée ou modalités opérationnelles : lancement d'appels à projets pour identifier les projets les plus intéressants.

- description de la proposition 2 : Renforcer l'animation et la coordination des acteurs et des actions à l'échelle du bassin pour promouvoir les expériences et bonnes pratiques
 - objectifs attendus : faire vivre la communauté des acteurs à l'échelle du bassin de la Loire, faire bénéficier certains territoires « plus en retrait » des expériences des territoires où plus d'actions sont historiquement mis en œuvre.
 - cohérence avec l'enjeu : forte. Permet de donner son sens au Plan Loire par rapport aux politiques mises en œuvre à des échelles régionales, départementales ou locales.
 - type d'action associée ou modalités opérationnelles : favoriser les actions coordonnées une échelle interrégionale
 - acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'action : réseaux et fédérations à une échelle nationale ou interrégionale (par exemple : fédération des CEN, fédération des maisons de Loire), mission Val de Loire UNESCO, Conseils régionaux et autres collectivités

Questions introductives n°2 (OS n°10 et 11) :

- Quelles sont les priorités en matière de développement de l'offre touristique ? En matière de développement des itinérances douces ?
- Comment développer les actions de gouvernance, de promotion et de développement des services à l'échelle des itinéraires ?

Éléments saillants du débat :

- Souhait de maintenir le soutien au développement des itinérances douces dans le Plan Loire Grandeur Nature V, en particulier sur les secteurs où ces itinérances sont moins développées (amont du bassin par exemple) ;
- Intérêt de la mise en place d'une coordination interrégionale renforcée à l'échelle des itinéraires

Proposition pour l'élaboration du PLGN V

- description de la proposition 1 : maintenir le soutien aux aménagements d'itinérances douces (sur des échelles interdépartementales) dans le Plan Loire Grandeur Nature V, en ciblant les territoires moins couverts
 - objectifs attendus : compléter l'offre d'itinérances douces
 - cohérence avec l'enjeu
 - type d'action associée ou modalités opérationnelles : soutien au développement des itinérances douces
 - acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'action : Conseils régionaux, comités régionaux du tourisme, autres collectivités
 - continuité du plan précédent

- description de la proposition 2 : développer les actions liées à l'animation, la gouvernance, la promotion et la communication à l'échelle des itinéraires
 - objectifs attendus : renforcer la coordination des actions mises en œuvre sur les itinéraires pour assurer leur cohérence à l'échelle interrégionale et à l'échelle du bassin, faciliter l'effet réseau
 - type d'action associée ou modalités opérationnelles : animation de comités d'itinéraires, mise en place et déploiement de services et équipements publics et privés, actions globales de promotion et de communication, études globales
 - acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'action : Conseils régionaux, comités régionaux du tourisme, autres collectivités, associations
 - renforcement par rapport au plan précédent